



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
AVIS DE VACANCE DE POSTE/ **2018-124648**

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e



Intitulé du poste : Conservateur-trice régional-e de l'archéologie – H/F	Catégorie : A / CSVT
	Groupe RIFSEEP : 2

Domaine(s) Fonctionnel(s) : CULTURE ET PATRIMOINE

Emploi(s) Type : CUL10A

Localisation administrative et géographique / Affectation :
Direction des affaires culturelles/Secrétariat général
54 rue Raymond Garcin
97 200 Fort-de-France

Missions et activités principales :

Descriptif du poste :

Placé.e sous l'autorité du Directeur des affaires culturelles, le.la Conservateur-trice régional-e de l'archéologie gère et met en œuvre au plan régional la politique de l'Etat dans le domaine de l'archéologie. Il.elle accorde une attention particulière à la coordination de ses missions avec celles des autres domaines d'intervention de la Direction des affaires culturelles, et agit en transversalité, en particulier dans le champ patrimonial. Il.elle assure le pilotage et l'animation de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique de l'outre-mer.

Missions et activités principales :

- Contribuer à la définition des politiques publiques de la DAC :
 - participation à la stratégie régionale ;
 - participation à l'organisation collégiale avec les autres services ;
 - participation aux instances régionales (commission scientifique régionale des collections des musées de France, commission régionale de l'architecture et du patrimoine...)
 - contribution à la procédure du porter à connaissance de l'Etat.

- Responsabilité scientifique et administrative :
 - assurer l'animation de l'équipe du Service régional de l'archéologie et l'encadrement des agents, conduire leurs entretiens professionnels, identifier les besoins de formation pour le maintien du niveau d'expertise du service, favoriser leur participation à des activités de recherche et leur insertion dans le réseau scientifique ;

- veiller au respect des procédures administratives, financières et techniques visant à la protection, à l'étude, à la conservation et à la promotion du patrimoine archéologique ;
 - assurer la mise en œuvre de la réglementation relative à l'archéologie préventive et programmée : instruction des dossiers d'aménagement, prescription des diagnostics, des fouilles préventives et de modifications de la consistance des projets, instruction et délivrance des autorisations de prospection, de sondage et de fouille programmée, soutien aux projets collectifs de recherche ;
 - établir la programmation de la recherche programmée et préventive, exercer le contrôle scientifique et technique des opérations et assurer l'évaluation des résultats ;
 - alimenter et mettre à jour la carte archéologique régionale ;
 - définir les zones de présomption de prescription archéologique ;
 - organiser la documentation scientifique et en permettre l'accès aux chercheurs ;
 - veiller à la publication scientifique des résultats et assurer l'édition et la diffusion du Bilan Scientifique Régional ;
 - favoriser les actions d'animation et d'information des publics (colloques, séminaires, manifestations nationales...) ;
 - assurer la veille sanitaire et la conservation préventive des biens archéologiques mobiliers et des archives scientifiques ;
 - conduire les procédures d'attribution de biens archéologiques mobiliers et favoriser leur affectation auprès des structures muséales du territoire.
- Administration de la recherche et programmation scientifique et budgétaire :
 - assure le pilotage et le fonctionnement de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique de l'outre-mer, en lien avec les chefs des services archéologiques du ressort et avec le directeur du DRASSM ;
 - établir la programmation annuelle de la recherche scientifique régionale selon les orientations de la programmation nationale ;
 - favoriser et développer les collaborations scientifiques avec les acteurs du territoire, les opérateurs archéologiques et les établissements de recherche des différentes institutions ;
 - arrêter la programmation budgétaire et assurer sa mise en œuvre ;
 - assurer les opérations de liquidation et d'ordonnancement de la redevance d'archéologie préventive ;
 - conduire des actions d'inventaire, d'étude, de protection, de conservation et de transmission du patrimoine archéologique ;
 - assurer le fonctionnement du Centre de Conservation et d'Etudes.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié - pratique - maîtrise - expert)

Compétences techniques :

- excellentes connaissances scientifiques en archéologie, bonne insertion dans les réseaux de la recherche archéologique ;
- excellente connaissance du cadre juridique (Code du patrimoine, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement...)
- maîtrise des outils bureautiques et des applications métier (Patriarche, ArcView, BusinessObject, ARP, RAP...)
- bonne connaissance et expérience du pilotage des politiques patrimoniales ;

- aptitude au management, au dialogue, à la négociation et à la communication ;
- capacité à travailler en lien avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la recherche archéologique et de l'aménagement du territoire.

Savoir-faire

- capacité d'expertise, d'analyse et de synthèse ;
- forte implication reconnue dans le champ de la recherche scientifique ;
- sens de l'analyse des situations et des enjeux, aptitude à porter des projets ;
- capacité à dialoguer avec les professionnels, les élus et les administrés ;
- capacité à inscrire son activité dans un travail en réseau avec les autres domaines d'intervention de la DAC et avec les partenaires extérieurs (collectivités, aménageurs, opérateurs...).

Savoir-être (compétences comportementales) :

- goût pour le travail en équipe et en réseau ;
- réactivité et respect des délais ;
- savoir entendre et rendre-compte ;
- sens des relations humaines ;
- respect des singularités et de la diversité ;
- intérêt et curiosité à l'égard du territoire concerné ;
- empathie ;
- autonomie et initiative.

Connaissances :

- Utilisation des outils RH
- statut général de la fonction publique et statuts particuliers

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

Le.la CRA est placé-e sous l'autorité du Directeur des affaires culturelles.

Le.la CRA encadre les quatre agents du Service régional de l'archéologie.

Liaisons fonctionnelles :

internes : Secrétaire générale, cheffe de l'UDAP/CMH, conseiller pour les musées, autres conseillers dans les domaines de la création, des industries culturelles, de l'action culturelle et territoriale, de l'éducation artistique et culturelle ;

externes : DRASSM et SRA des régions d'outre-mer, inspection des patrimoines, autres services de l'Etat dans la région (Préfecture et DEAL notamment, conservatoire du littoral, ONF...), services de collectivités en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, aménageurs publics et privés du territoire, opérateurs archéologiques (Inrap notamment), institutions de recherche et d'enseignement (Université des Antilles notamment)...

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Permis de conduire indispensable ;

Contact :

Fabrice Morio, DAC - 0596608714

Candidatures

Une copie de la candidature doit être obligatoirement adressée par le candidat au service des ressources humaines – bureau de la filière scientifique du ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75 033, PARIS cedex 01.

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.»

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : mai 2018